



Suppression de rectorats : en marche vers la vassalisation des territoires ruraux

Martine Daoust et Patrick Hetzel
04 Juin 2018

La raison pour laquelle le général de Gaulle et le maire de Limoges avaient souhaité créer une académie à Limoges était d'éviter que ne se développe un grand désert éducatif dans l'hypercentre de la France

En marge d'une visite dans la Creuse, le ministre de l'Education nationale a annoncé la fermeture prochaine des rectorats de Limoges et de Poitiers. Pour cela, il s'appuie sur le travail d'un rapport qu'il avait lui-même commandé dans ce sens à des spécialistes des politiques éducatives et habitués des systèmes centralisés. Ainsi il n'est pas surprenant qu'une commission nommée par le ministre et composée d'un conseiller d'Etat, ancien recteur de Paris, de deux inspecteurs généraux et du recteur de l'académie de Bordeaux proposent que les rectorats de Limoges et de Poitiers disparaissent au seul profit de celui de Bordeaux.

Lorsque le prisme de départ c'est celui de l'hyper-centralité, il n'est pas étonnant qu'il soit aussi le point d'arrivée. Si aujourd'hui tout le monde a conscience que le millefeuille administratif qui gouverne les territoires doit être réorganisé, vouloir tout aligner sur des structures hyper-centralisées en utilisant l'argument des nouvelles régions, contribue à redessiner une France féodale qui recentralise dans les grandes métropoles tous les pôles décisionnaires. Et ce faisant, on éloigne la prise de décision du terrain.

L'argument avancé est celui de la bonne gestion des deniers publics. Mais si c'est la raison véritable, alors il faut justement tout faire pour rapprocher les lieux de décision du terrain et de l'action. L'exemple de la suppression des rectorats de Limoges et de Poitiers est révélateur d'une vision où l'on oublie que les défis auxquels notre pays doit faire face, ce sont ceux de l'efficacité de l'action publique. Or, en éloignant les décideurs, ici les recteurs du terrain, on contribue à renforcer l'impuissance de l'Etat dans l'exercice de ses missions de service public.

Désert éducatif. D'ailleurs, poussons le raisonnement jusqu'à l'absurde. Si les décisions administratives peuvent se concevoir loin du terrain, alors pourquoi dans ces grandes métropoles régionales ? Paris pourrait faire l'affaire puisque Guéret est plus proche de Paris que de Bordeaux. En tout cas, on ne peut que s'interroger sur la transmission décisionnaire le long de la chaîne des

cadres supérieurs de l'institution éducative. Une fois de plus, ce sont les territoires ruraux, éloignés de tout et de tous qui vont faire les frais de cet éloignement décisionnel.

Le prélude était en marche avec le rapprochement des académies de Rouen et de Caen. On refait l'histoire et la France d'il y a cinquante ans : l'académie de Limoges a fêté ses 50 ans en 2015. La raison pour laquelle le général de Gaulle et le maire de Limoges avaient souhaité créer une académie à Limoges, selon leurs déclarations de l'époque, c'était pour éviter que ne se développe un grand désert éducatif dans l'hypercentre de la France (et d'ailleurs c'est aussi la raison pour laquelle a été créée l'université de Limoges). L'objectif poursuivi était bien celui de la proximité des services publics éducatifs. Le Limousin devait être un territoire considéré au même titre que d'autres territoires français et il ne devait en aucun cas être une variable d'ajustement en matière éducative. Aujourd'hui, tout cela semble bien loin et c'est finalement marche arrière toute !

Une telle décision, aussi bien pour Limoges que pour Poitiers, est pénalisante à plusieurs niveaux. Sur les plans foncier et financier stricts, il faut rappeler que les locaux du rectorat de Poitiers sont très récents, issus d'une rénovation immobilière ambitieuse, totalement financée par l'Etat. Même s'ils restent dédiés à l'institution, quel gâchis, y compris symbolique ! Sur le plan humain, la restructuration fonctionnelle des services administratifs lors des rapprochements des rectorats et des directions académiques et l'implication du personnel dans cette évolution a largement contribué, il y a moins de 10 ans, à une optimisation du travail et des services académiques. Les inquiétudes peuvent être légitimes.

Entre-soi. Enfin, depuis un an, le président de la République et le ministre martèlent à qui veut bien les croire que la ruralité est protégée. On se demande par quoi. Par l'isolement ? Pour faire suite à la nouvelle carte régionale, tous les centres décisionnaires s'évanouissent des villes moyennes et des campagnes, et en matière scolaire, le déterminisme territorial, bien souvent accompagné d'un déterminisme social, pénalise le parcours des élèves. En quoi réside l'équité territoriale annoncée à grand renfort de communication quand les interlocuteurs s'éloignent ? Les deux académies concernées sont essentiellement rurales, avec des établissements à petits effectifs, des écoles aux lycées.

C'est certainement autour d'une nécessaire attention bienveillante, qui gomme l'isolement et des élèves et des enseignants, qu'il eût fallu travailler. Comment vanter les mérites d'une école de la confiance a priori quand l'autonomie territoriale est mise sous la tutelle d'un cacique aussi distant des spécificités locales ? Il faut aussi s'interroger sur les cadres de terrain qui vont retranscrire les besoins territoriaux et gérer le personnel enseignant. Un grand plan de formation des cadres venant d'horizons divers doit être mis en place, dans un autre modèle que celui de l'entre-soi actuel. L'Etat devrait avant tout se préoccuper de la réussite scolaire de tous et de l'équité territoriale.

De la même manière, il serait intéressant d'expérimenter de nouvelles formes de décentralisation et de déconcentration pour que les concitoyens reprennent confiance dans l'action de l'Etat. Avec de telles décisions, c'est tout l'inverse qui se produit. Alors oui, une telle décision qui est habillée sous les dehors de la bonne gestion des deniers publics et de l'efficacité, révèle dans les faits une ignorance des besoins des populations et la nécessité de garantir une équité véritable entre tous. Ce n'est pas en concentrant toutes les décisions éducatives à Bordeaux et à Paris que l'on va rendre service au Limousin ou au Poitou. Enfin ce dépeçage méthodique de l'organisation territoriale concernant l'Education est le prélude, à n'en point douter, d'autres séries concernant l'enseignement supérieur, la santé et la justice.

Martine Daoust est professeur des universités, recteur honoraire des académies de Limoges et de Poitiers. Patrick Hetzel est député (LR) du Bas-Rhin, ancien recteur de l'académie de Limoge et ancien directeur général de l'enseignement supérieur.